



Recommandations pour les apprenti.e.s

Avantages de l'apprentissage :

- Vous serez formé.e à un emploi valorisant et bien rémunéré qui vous offrira des possibilités d'avancement et vous permettra de subvenir à vos besoins pour longtemps
- Vous suivrez des cours pertinents en vue d'acquérir des savoirs théoriques que vous pourrez appliquer rapidement et aisément à votre formation en milieu de travail
- Votre rémunération augmentera progressivement tout au long de votre apprentissage à mesure que vous acquerez les compétences recherchées par votre employeur.se et que vous saurez démontrer que vous les maîtrisez
- Vos expériences antérieures (p. ex. réussite à des cours pertinents, expérience professionnelle ou certification) pourront vous être créditées.
- Vous recevrez un titre de compétences de valeur reconnu au niveau national (Nationally Recognized Credential of Value) dès que vous aurez réussi le programme

Avantages du programme d'apprentissage Educate Maine :

- Vous serez parrainé.e par Educate Maine par l'intermédiaire de son réseau de programmes d'apprentissage enregistrés et bénéficierez des avantages auxquels ont droit les membres du personnel de l'employeur.se pour lequel ou laquelle vous travaillerez
- Educate Maine collaborera avec des organismes communautaires locaux pour vous fournir des services d'appui, selon vos besoins, afin de vous aider à mener votre apprentissage à bonne fin
- Vous aurez accès à un soutien individuel assuré par un.e collaborateur.rice expérimenté.e d'Educate Maine et vous serez guidé.e par les spécialistes en la matière de votre employeur.se
- Le programme Maine Career Catalyst vous permettra d'accéder à d'autres possibilités de perfectionnement professionnel, de prise de contacts et d'activités sociales

Un.e apprenti.e doit :

- avoir au moins 16 ans
- satisfaire aux exigences du programme (propres à chaque employeur.se)
- s'inscrire auprès de Maine Job Link (aide fournie)
- respecter les règles de leur employeur.se ainsi que ses biens
- acquérir et mettre en pratique des habitudes de travail respectant les règles de sécurité
- exécuter de façon satisfaisante les tâches assignées par l'employeur.se et nécessaires à l'emploi
- effectuer toutes les heures de formation en cours d'emploi requises
- effectuer toutes les heures d'instruction professionnelle requises
- tenir à jour et mettre à la disposition du programme tous les dossiers relatifs à l'expérience professionnelle et aux heures de formation suivies
- travailler pour l'employeur.se de parrainage chez qui il ou elle a été affecté.e jusqu'à la fin de la formation d'apprentissage, à moins qu'il ou elle ne soit affecté.e à un.e autre employeur.se de parrainage ou que le contrat d'apprentissage ne soit résilié par l'employeur.se de parrainage
- obtenir de bons résultats et participer de manière satisfaisante aux cours requis
- signer un contrat d'apprentissage et accepter, notamment, toutes les dispositions ci-dessus

Les apprenti.es qui ont des questions ou qui rencontrent des difficultés pendant leur apprentissage doivent s'adresser à leur superviseur.se ou leur conseiller.ère professionnel.le. Les apprenti.e.s qui ont besoin d'un soutien supplémentaire doivent contacter Hannah Greene, spécialiste du perfectionnement de la main-d'œuvre, à hannah@educatemaine.org ou au 207-323-1091.